



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-45(01)

Synchronisation avec une source de temps faisant autorité

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-45(01) – Synchronisation avec une source de temps faisant autorité (-F-) (Obligatoire)

Énoncés :

- a. Comparer les horloges système internes [Affectation : fréquence définie par l'organisation] en utilisant [Affectation : source de temps faisant autorité définie par l'organisation]
- b. Synchroniser les horloges systèmes internes avec la source de temps faisant autorité si la différence temporelle est supérieure à [Affectation : période définie par l'organisation]

Paramètres :

- a. à définir par l'organisme; source de synchronisation NTP à déterminer par l'organisme (ex.: NRC's Network Time Protocol : time.nrc.ca; Microsoft NTP server [AS8075]: time.windows.com)
- b. à définir par l'organisme

Responsable : OP

Date limite de mise en oeuvre : 2024-12-14

Discussion :

La synchronisation des horloges système internes avec la source de temps faisant autorité permet de synchroniser les horodatages des systèmes ayant de multiples horloges système de même que celles des systèmes connectés à un réseau.